

Demande d'admission

Pour toutes questions, composez + 1 905 637-3940 ou envoyez un courriel à international@csviamonde.ca.

RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉLÈVE

NOM DE FAMILLE LÉGAL

SEXE

Masculin

Féminin

PRÉNOM LÉGAL

DATE DE NAISSANCE (AAAA/MM/JJ)

PAYS DE NAISSANCE

LANGUE PREMIÈRE

PAYS DE CITOYENNETÉ

LANGUES PARLÉES AU FOYER

TÉLÉPHONE

COURRIEL

ADRESSE POSTALE COMPLÈTE

CASE POSTALE

VILLE/VILLAGE

NUMÉRO D'APPARTEMENT/UNITÉ

PAYS

NUMÉRO DE RUE

PROVINCE/ÉTAT

NOM DE RUE

CODE POSTAL

PROBLÈMES DE SANTÉ OU ALLERGIES

RENSEIGNEMENTS SUR LES PARENTS, TUTRICES OU TUTEURS

PARENT, TUTRICE OU TUTEUR #1

NOM DE FAMILLE

PRÉNOM

LIEN DE PARENTÉ

- Père
 Mère
 Autre : _____

TÉLÉPHONE

COURRIEL

PARENT, TUTRICE OU TUTEUR #2

NOM DE FAMILLE

PRÉNOM

LIEN DE PARENTÉ

- Père
 Mère
 Autre : _____

TÉLÉPHONE

COURRIEL

ÉDUCATION

NOM DE LA DERNIÈRE ÉCOLE FRÉQUENTÉE

ADRESSE DE LA DERNIÈRE ÉCOLE FRÉQUENTÉE

PROGRAMME DÉSIRÉ

ANNÉE D'ÉTUDES EN COURS OU TERMINÉE

- 8^e 9^e 10^e 11^e 12^e

INSCRIPTION POUR LE(S)

- 1^{er} semestre (septembre à janvier)
 2^e semestre (février à juin)

PRÉFÉRENCE D'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

Collège français
 École secondaire Étienne-Brûlé
 École secondaire Jeunes sans frontières
 École secondaire Gabriel-Dumont
 École secondaire Gaétan-Gervais
 École secondaire Toronto Ouest

	1 ^{er} choix	2 ^e choix	3 ^e choix	4 ^e choix	Indifférent
Collège français	<input type="checkbox"/>				
École secondaire Étienne-Brûlé	<input type="checkbox"/>				
École secondaire Jeunes sans frontières	<input type="checkbox"/>				
École secondaire Gabriel-Dumont	<input type="checkbox"/>				
École secondaire Gaétan-Gervais	<input type="checkbox"/>				
École secondaire Toronto Ouest	<input type="checkbox"/>				

RENSEIGNEMENTS DE L'AGENT DE RECRUTEMENT (LE CAS ÉCHÉANT)

NOM DE FAMILLE

PRÉNOM

TÉLÉPHONE

COURRIEL

NOM DE L'AGENCE

HÉBERGEMENT

L'ÉLÈVE SERA ACCUEILLI PAR

- Une famille d'accueil sélectionnée par sa famille ou par un organisme indépendant
- Un membre de sa famille ou une représentation légale qui est citoyenne ou citoyen canadien ou résidente ou résident permanent

RENSEIGNEMENTS DU MEMBRE DE LA FAMILLE OU DE LA REPRÉSENTATION LÉGALE (SI CASE 2 EST COCHÉE)

NOM DE FAMILLE

PRÉNOM

TÉLÉPHONE

COURRIEL

LIEN DE PARENTÉ

- Père
- Mère
- Autre : _____

ADRESSE AU CANADA

ENTENTE DE PARTICIPATION

Le Conseil scolaire Viamonde s'engage à tout mettre en œuvre pour offrir à ses élèves un contexte d'apprentissage de haute qualité. Pour leur santé et leur bien-être, tous les élèves doivent respecter les règlements et directives suivantes.

En tant qu'élève international, l'élève doit :

- demeurer avec une famille canadienne ;
- respecter les lois canadiennes ;
- respecter les politiques, les directives administratives et les règles du Conseil scolaire Viamonde;
- respecter le code de conduite de l'école fréquentée ;
- informer Viamonde International et l'école d'un déménagement ;
- fréquenter l'école assidûment ;
- respecter et obéir le personnel enseignant et toute personne en situation d'autorité ;
- respecter les règles établies par la famille d'accueil, dont le couvre-feu associé à l'année d'étude est :
 - 22 h pour les élèves de la 9^e année,
 - 23 h pour les élèves de la 10^e année,
 - 23 h pour les élèves de la 11^e année, et
 - 24 h pour les élèves de la 12^e année ;
- faire tous les efforts nécessaires pour bien exécuter les travaux scolaires ;
- respecter l'horaire d'un élève à temps plein ;
- prendre un minimum de trois (3) cours par semestre ;
- faire tous les devoirs et travaux à terme ;
- obtenir au moins une note de C ou 65 % par cours ;
- pratiquer un sport organisé ou faire partie d'un club ; et
- permettre aux parents, tuteurs ou tutrices, aux représentantes ou représentants officiels du Viamonde International et aux parents de la famille d'accueil (le cas échéant) de consulter le bulletin scolaire.

Tout manquement aux règlements et directives qui précèdent peut entraîner un renvoi de l'école. L'élève qui serait ainsi exclu du programme pourrait devoir retourner dans son pays d'origine aux frais de l'élève ou de ses parents, tuteurs ou tutrices sans aucun remboursement.

MODALITÉS ET CONDITIONS

Le Conseil scolaire Viamonde prend des mesures raisonnables pour assurer la sécurité de ses élèves en milieu scolaire. Par contre, le Conseil scolaire Viamonde ne peut garantir la sécurité des élèves en tout temps et particulièrement à l'extérieur du milieu scolaire. En conséquence, si un élève subissait des blessures ou dommages pendant qu'il étudie au Canada, en présentant la présente demande d'admission, l'élève, ses parents, tuteurs ou tutrices sont d'accord que le Conseil scolaire Viamonde et son personnel ou ses mandataires ne peuvent en être tenus responsable légalement. Entre autres, si un élève subissait des blessures ou dommages à l'extérieur du milieu scolaire, en présentant la présente demande d'admission, l'élève, ses parents, tuteurs ou tutrices sont d'accord que le Conseil scolaire Viamonde et son personnel ou ses mandataires ne peuvent en être tenus responsable légalement.

De même, le Conseil scolaire Viamonde et son personnel ou ses mandataires ne peuvent être tenus responsables des pertes ou dépenses découlant d'un conflit de travail, d'intempéries ou de toute autre situation qui est hors de leur contrôle.

Dans le cas où un élève aurait des besoins scolaires ou d'apprentissages plus grands que ceux mentionnés dans la demande d'admission, le Conseil scolaire Viamonde se réserve le droit d'exiger des frais supplémentaires si des services de soutien étaient nécessaires, et ce, dans la mesure où ils sont disponibles.

Dans le cas où on aurait omis de fournir des renseignements importants dans la demande d'admission, le Conseil scolaire Viamonde se réserve le droit de mettre fin à l'entente et de renvoyer l'élève dans son pays d'origine aux frais de l'élève ou de ses parents, tuteurs ou tutrices sans aucun remboursement.

Dans le cas où un élève souffrirait d'une maladie grave ou serait frappé d'incapacité de façon inattendue, le Conseil scolaire Viamonde et leurs représentants tenteront de communiquer avec les parents, tutrices ou tuteurs mais, dans l'éventualité où ceci n'est pas possible compte tenu des circonstances, l'élève, ses parents, tutrices ou tuteurs sont d'accord que le Conseil scolaire Viamonde et son personnel ou ses mandataires pourront prendre les décisions que requiert l'état de l'élève, incluant des traitements médicaux et son transfert vers son pays d'origine, aux frais de l'élève et ses parents, tutrices ou tuteurs.

DÉCLARATION

Nous, le parent, tutrice ou tuteur et l'élève, autorisons l'élève à participer à toute sortie éducative organisée par Viamonde International ou le Conseil scolaire Viamonde dans les limites territoriales du Canada.

Les programmes d'activités éducatives présentent divers éléments de risques. Des accidents découlant de telles activités peuvent se produire et causer des blessures. Le risque associé à l'activité DOIT être accepté et assumé par les participants à l'activité.

DÉCHARGE ET ENTENTE D'INDEMNISATION

Nous libérons et déchargeons, par le présent document, le Conseil scolaire Viamonde, son personnel, son administration, ses bénévoles, ses représentantes ou représentants et ses agentes ou agents de toute responsabilité pour toute blessure subie par l'élève, peu importe la cause, découlant de sa participation aux activités organisées par Viamonde International et le Conseil scolaire Viamonde.

Nous acceptons également d'indemniser le Conseil scolaire Viamonde, son personnel, son administration, ses bénévoles, ses représentantes ou représentants et ses agentes ou agents pour toute poursuite, demande, réclamation et actions de toute sorte, qui pourrait être entamés contre eux en raison de blessure, de perte, de dommage ou de décès découlant de ou occasionné par ou subit par une personne ou un bien, en raison de tout acte, négligence ou manquement de la part de l'élève, ou découlant de ou occasionné par ou subit par une personne ou un bien, en raison de circonstances s'étant déroulés à l'extérieur du milieu scolaire.

AUTORISATION DE DIVULGUER LES RENSEIGNEMENTS DE L'ÉLÈVE

Nous autorisons le Conseil scolaire Viamonde à divulguer à l'agente ou l'agent de recrutement les renseignements personnels au sujet de mon enfant en provenance de son école.

CONFIRMATION DES INFORMATIONS

Nous avons vérifié et nous confirmons que les renseignements de cette demande d'admission sont exacts et que le Conseil scolaire Viamonde peut s'y fier pour permettre à l'élève de participer aux programmes de Viamonde International.

ATTESTATION

Par la présente, nous confirmons avoir lu et compris la présente entente de participation, ses modalités et conditions.

NOM DU PARENT, TUTRICE OU TUTEUR

NOM DE L'ÉLÈVE

SIGNATURE DU PARENT, TUTRICE OU TUTEUR

SIGNATURE DE L'ÉLÈVE

DATE

DATE

AUTORISATION D'UTILISER DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DES ÉLÈVES

Conformément à l'article 31 de la Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée, le Conseil scolaire Viamonde doit obtenir l'autorisation des parents, tuteurs ou tuteurs pour pouvoir utiliser, publier ou divulguer des renseignements permettant d'identifier leur enfant tel que sa photographie, des vidéoclips, des enregistrements de sa voix, des dessins de sa personne et des réalisations avec son nom.

Dans certaines circonstances et pour des fins non lucratives, le Conseil scolaire Viamonde, ou un tiers autorisé par le Conseil scolaire Viamonde, pourrait juger à propos de publier, diffuser ou divulguer, à des fins promotionnelles, journalistiques ou éducatives, des renseignements permettant d'identifier la personne physique de votre enfant :

- dans des publications, publicités, journaux ou revues;
- dans des productions audiovisuelles ou de télévision;
- dans des programmes de nouvelles ou productions journalistiques;
- lors de présentations;
- sur l'Intranet;
- sur l'Internet (tels que les sites Web du Conseil scolaire Viamonde ou des écoles ou sur les réseaux sociaux);
- ou dans toute autre production créée pour ou par le Conseil scolaire Viamonde.

Nous vous demandons donc, par la présente, votre autorisation à cet effet.

Je soussigné(e), autorise n'autorise pas l'utilisation de renseignements permettant d'identifier la personne physique de mon enfant.

NOM DU PARENT, TUTRICE OU TUTEUR

SIGNATURE DU PARENT, TUTRICE OU TUTEUR

Cette autorisation demeurera en vigueur jusqu'à la réception par le Conseil scolaire Viamonde d'un avis écrit contraire de votre part.

TÉLÉCOMMUNICATIONS ET INTERNET

L'équipement de télécommunications et l'Internet sont utilisés pour livrer les programmes d'enseignements aux élèves du Conseil scolaire Viamonde. Les élèves sont tenus de respecter la politique et les directives administratives 2,18 « Outils électroniques et télécommunications » ainsi que toute politique présente et future traitant du sujet. Le personnel enseignant revoit annuellement la procédure pour l'utilisation appropriée des télécommunications et de l'Internet avec les élèves.

NOM DU PARENT, TUTRICE OU TUTEUR

SIGNATURE DU PARENT, TUTRICE OU TUTEUR

FRAIS DE SCOLARITÉ

Frais de scolarité pour un (1) semestre (septembre à janvier ou février à juin) :	8 750 \$
Frais de scolarité pour l'année scolaire (septembre à juin) :	17 500 \$
Programmes additionnels offert par l'école :	À déterminer

Le frais de scolarité comprend les suivants :

- Frais administratif pour étude du dossier non remboursable de 500 \$;
- Assurance maladie; et
- Session d'orientation.

MODALITÉ DE PAIEMENT

Le frais administratif pour l'étude du dossier non remboursable doit être soumis avant que la demande d'admission de l'élève soit révisée par Viamonde International. Si la demande d'admission est acceptée, l'agent, le parent, tutrice ou tuteur, auront à faire un paiement équivalent au minimum 50% des frais de scolarité. Sur réception du paiement, une lettre d'admission conditionnelle sur le paiement total des frais de scolarité et l'approbation du permis d'étude sera envoyée à l'élève. Le solde des frais doit être payé au minimum deux (2) semaines avant l'arrivée au Canada.

Les paiements des frais sont acceptés à travers Flywire, un intermédiaire qui facilite la gestion des paiements. Cliquez le lien suivant pour effectuer un paiement : www.csviamonde.flywire.com.

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE SCOLARITÉ

Toutes les demandes de remboursement doivent être envoyées à international@csviamonde.ca.

Un remboursement complet ou partiel des frais de scolarité est accordé dans les situations suivantes :

- 100% des frais de scolarité moins 500 \$ le frais administratif si le permis d'étude est refusé par Citoyenneté et Immigration Canada. La lettre de refus de Citoyenneté et Immigration Canada doit être soumise avec la demande de remboursement écrite.
- 100% des frais de scolarité moins 1 500 \$ le frais administratif si l'élève se retire 14 jours calendaires avant le début de la session d'orientation.
- 100% des frais de scolarité moins 2 500 \$ le frais administratifs si l'élève retire son inscription avant le début des cours, mais dans les 14 jours calendaires avant le début de la session d'orientation.
- Un montant proportionnel des frais de scolarité égale au nombre de mois complets qui restent dans l'année scolaire moins le frais administratif de 2 500 \$ et moins la valeur des frais de l'agente ou l'agent de recrutement payé par le Conseil scolaire Viamonde si l'élève se retire ou est expulsé du programme au cours de l'année scolaire.

SOUSSION

Veillez soumettre les documents suivants avec votre demande d'admission par courriel à international@csviamonde.ca. À sa discrétion, le Conseil scolaire Viamonde peut obliger des documents originaux. Les documents originaux peuvent être soumis au : Viamonde International, 1226, ch Lockhart Burlington (Ontario, Canada) L7S 1H1. Si vous ne remettez pas ces documents, votre demande risque être rejetée.

DOCUMENTS À SOUMETTRE

- Copie du bulletin scolaire pour les derniers deux (2) ans
- Copie du certificat de naissance
- Copie du dossier d'immunisation
- Copie du passeport
- Copie du permis d'étude (une fois obtenu)
- Lettre de l'élève décrivant la raison pour son intérêt d'étudier au Canada
- Référence d'une direction d'école ou d'une enseignante ou d'un enseignant

Si vos documents ne sont pas écrits en français ou anglais, soumettez aussi des copies traduites et certifiées.

Conformément à l'article 29(2) sur la Loi sur l'accès municipal et la protection de la vie privée, auquel le Conseil souscrit entièrement, les renseignements personnels fournis par l'entremise de cette demande d'admission sont recueillis en vertu de la Loi sur l'éducation. Ils serviront à la planification et à la prestation des programmes et services pour votre enfant, à faciliter les communications entre la maison et l'école, et à établir le Dossier de l'élève de l'Ontario (DSO) de votre enfant. Quelques-uns de ces renseignements pourraient paraître dans certaines publications du Conseil tels que dans l'album des finissants et dans les circonstances exceptionnelles être transmis à l'extérieur. Plusieurs de ces renseignements pourraient être partagés avec les consortiums de transport, les assureurs du Conseil, les services policiers et les services de santé.